



4 juin 2018

(18-3351)

Page: 1/5

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES

La communication ci-après, datée du 29 mai 2018, est distribuée à la demande de la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines pour l'information des Membres.

Comme suite à sa notification du 8 juin 2015 (WT/PCTF/N/VCT/1), dans laquelle elle a indiqué ses engagements de la catégorie A, Saint-Vincent-et-les Grenadines présente les notifications suivantes conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1:1	Publication	C	31 décembre 2021	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Assistance dans la production de renseignements et la mise à jour du cadre juridique afin de garantir la validité juridique, et établissement d'un cadre organisationnel pour la supervision des responsabilités institutionnelles et de maintenance.
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	C	31 décembre 2021	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Assistance pour la création d'un système de gestion de l'information et la mise en œuvre d'une politique et de lignes directrices en matière de publication en ligne. Fourniture de matériel des TIC.
Article 1:3	Points d'information	C	31 décembre 2021	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Soutien pour la mise en place d'une structure institutionnelle et pour l'élaboration et l'utilisation de modèles pour la communication.
Article 1:4	Notification	C	31 décembre 2021	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Assistance pour le développement d'un vaste secteur des TIC
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Assistance pour l'actualisation du cadre juridique et réglementaire aux fins de l'inclusion de dispositions juridiques permettant aux parties intéressées de formuler des observations au sujet de lois et de réglementations nouvelles ou modifiées.
Article 2:2	Consultations	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Assistance pour l'établissement d'un cadre juridique pour l'échange de renseignements et la répartition des fonctions de contrôle entre les organismes.
Article 3 Décisions anticipées					
		C	31 décembre 2022	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Assistance pour l'établissement d'un cadre juridique et réglementaire. Formation sur la classification, les règles d'origine et l'évaluation.
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A	-	-	-
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	C	31 décembre 2021	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Assistance pour l'établissement de laboratoires agréés et pour la formation du personnel de laboratoire à l'application des procédures d'essai adéquates.
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique pour l'analyse des taxes et la détermination des coûts associés aux différents services fournis. Élaboration de lignes directrices pour la perception des droits.
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	B	30 septembre 2018	31 décembre 2018	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	A	-	-	-
Article 7:2	Paiement par voie électronique	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Assistance pour l'établissement d'un cadre juridique et des TIC en vue de la perception et du traitement des paiements par voie électronique.
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	B	30 septembre 2018	31 décembre 2018	-
Article 7:4	Gestion des risques	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Formation du personnel des douanes à l'identification des risques et à la réalisation d'analyses d'évaluation.
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Assistance pour l'élaboration d'une stratégie d'audit et pour le renforcement de capacités en vue de la dispense d'une formation complète à l'audit aux services douaniers et aux autres organismes présents aux frontières.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	31 décembre 2021	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Assistance pour l'établissement d'un cadre juridique et réglementaire permettant une circulation fluide de renseignements et une coordination entre les organismes présents aux frontières.
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Assistance pour obtenir le matériel TIC nécessaire. Actualisation du cadre juridique aux fins de la mise en œuvre de protocoles améliorés intégrant les normes SAFE de l'OMD dans les pratiques, les opérations et les procédures commerciales.
Article 7:8	Envois accélérés	A	-	-	-
Article 7:9	Marchandises périssables	B	30 septembre 2018	31 décembre 2018	-
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
		A	-	-	-
Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier					
		A	-	-	-
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	C	31 décembre 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Assistance pour l'identification des mécanismes administratifs et juridiques nécessaires pour réduire au minimum, alléger et simplifier les formalités et les exigences en matière de documentation existantes.
Article 10:2	Acceptation de copies	A	-	-	-
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10:4	Guichet unique	C	31 décembre 2023	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Assistance pour la conception d'un système de guichet unique. Assistance technique et financière pour l'obtention de matériel TIC.
Article 10:5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 11	Liberté de transit	A	-	-	-
Article 12	Coopération douanière	A	-	-	-